

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	10
Contre :	1

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Achat d'un vidéoprojecteur

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a acheté un vidéoprojecteur, comme cela avait été évoqué, au magasin BOULANGER de Clermont-Ferrand pour la somme 259.98 euros TTC. La commune n'ayant pas de compte ouvert chez Boulanger, Monsieur le Maire a réglé l'achat avec sa carte bancaire. Après avoir pris l'attache du Comptable Public à Besse, il est nécessaire de prendre une délibération pour rembourser l'achat effectué par le Maire. M. le Comptable public a souligné qu'à l'avenir, il ne fallait plus procéder ainsi.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à la majorité :

- Valide l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la somme de 259,98 euros TTC.
- Accepte le remboursement de la somme de 259,98 euros TTC à Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière, pour l'achat d'un vidéoprojecteur effectué sur ses deniers propres, pour le compte de la commune.
- Charge le Maire des démarches auprès du comptable public afférente à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 14.06.2021
et de la publication, le 14.06.2021
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Prefecture
d'ISSOIRE le
14 JUN 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	11

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Aménagement en traverse d'agglomération sur les RD5 et 635

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2020 de maintenir le projet de travaux d'aménagement en traverse de bourg des routes départementales RD 5 et 635 décidé par l'ancien conseil municipal pour la somme de 69 862,50 euros TTC dont 24 025,75 euros TTC à la charge de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Département l'informant de la décision favorable de la commission permanente du 16 avril 2021, mais que le projet a été réévalué à hauteur de 85 095 € TTC en raison de l'augmentation du coût des matériaux, dont 29 069 € TTC à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau coût induisant une augmentation de 5 043,25 € pour la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le nouveau montant des travaux d'aménagement en traverse d'agglomération sur les RD5 et 635 à hauteur de 85 095 € TTC avec le plan de financement suivant :
Part Département : 56 026 € TTC / Part Commune : 29 069 € TTC à régler sur 2 exercices (2021 et 2022).
- Dit que des crédits seront ajoutés à l'opération n° 138 du budget communal par décision modificative.
- Autorise le maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 14.06.2021
et de la publication, le... 14.06.2021

Le Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

14 JUN 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	11

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire indique que le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 pris en application de la loi n° 2018-528 du 258 juin 2018 a précisé les établissements recevant du public (ERP) soumis à l'obligation de détenir un défibrillateurs automatisés externes (DAE). Les ERP de catégorie 4 comme le Centre d'animation social et culturel doivent être équipés au 1^{er} janvier 2021. Monsieur le Maire présente 2 types de DAE proposés par l'UGAP : un DAE de marque STRYKER d'un montant d'un montant de 1 715,45 € soit 2 058,55 € TTC, un DAE de marque SCHILLER d'un montant de 1 349,18 € HT soit 1 619,02 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Au vu des caractéristiques, choisit le DAE de marque STRYKER d'un montant de 1 745,45 € HT soit 2 058,55 € TTC.
- Sollicite une subvention du Département de 750 euros au titre du Fonds d'Intervention Communal et de toutes autres sources de financements possibles.
- Dit que des crédits seront ajoutés à l'opération n° 124 du budget communal par décision modificative.
- Dit que le DAE sera installé sur le mur de la mairie pour plus de visibilité, du côté du Centre d'animation social et culturel.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 14.06.2021
et de la publication, le 14.06.2021
Le Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le
14 JUIN 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	11

SOUS-PRÉFECTURE
18 JUN 2021

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Eclairage public

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le SIEG pour faire un point sur l'éclairage public sur le territoire communal. Des économies pourraient encore être faites avec la suppression de points lumineux situés dans du domaine privé depuis les opérations de remembrement, le remplacement des ampoules par des LED, la modification des abonnements EDF. Également, suite à 2 demandes d'installation de points lumineux route de Chatelguizon et à Bessolles, le SIEG propose un test avec une lanterne solaire pour la 1^{ère} demande et va faire une proposition de prix avec du solaire pour l'impasse de Bessolles. Les 3 lanternes situées sur le parking de l'auberge sont également évoquées puisqu'elles éclairent maintenant une propriété privée.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la demande de point lumineux dans une impasse à Bessolles et attend la proposition du SIEG pour l'option solaire.
- Prend acte de l'installation d'une lanterne solaire pour un essai de 2 à 3 mois.
- Décide de supprimer l'éclairage public situé sur les parkings de l'auberge du Bougnat étant donné qu'ils sont devenus privés, soit 3 ensembles candélabres et lanternes.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ces dossiers.
- Dit que la proposition de passage au LED et la suppression des poteaux d'éclairage public dans le domaine privé seront revus ultérieurement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 18.06.21
et de la publication, le 18.06.21

Le Maire,

Le Maire,



François GORY



François GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	11

SOUS-PRÉFECTURE

18 JUIN 2021

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vente d'un terrain communal : division et conditions financières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Municipal en date du 16 mars dernier, de diviser la parcelle YE 37 pour détacher un lot d'environ 1000 m² pour cession à M. Jean-Gilbert SANNAJUST au prix de 17 euros le m². Cette division entraîne des frais de géomètre liés à l'établissement d'un permis d'aménager en raison de la proximité de l'église classée ainsi que le bornage lié à la division. M. le Maire indique qu'il a deux devis de géomètre :

- GEOVAL à Issoire : 3 552 € TTC
- Jean-Luc BLANCHARD à La Bourboule : 2 400 € TTC

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix du géomètre et sur la répartition des coûts liés à la division.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient la proposition tarifaire de Jean-Luc BLANCHARD soit 2400 € TTC pour la division de la parcelle YE 37 et établissement du permis d'aménager pour le détachement de 2 lots constructibles d'environ 1000 m² dont un à céder à M. Jean-Gilbert SANNAJUST au prix de 17 euros le mètre carré.
- Décide que Monsieur Jean-Gilbert SANNAJUST participera à hauteur de 50 % de ces frais de géomètre soit 1 200 euros TTC à sa charge.
- Dit que la commune prendra à sa charge les 1 200 euros TTC restant mais les répercutera sur la vente de la parcelle restante issue de la division aux prochains acquéreurs.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 18.06.2021
et de la publication, le 18.06.2021

Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

01 JUIL. 2021

EXTRAIT D'ISSOIRE
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

11

Votants :

11

Pour :

11

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande de mise à disposition d'un terrain pour une activité d'Airsoft

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Président de l'association Groupement Commando Arverne (GCA) demandant la mise à disposition de terrains ou parcelles boisées de plusieurs hectares pour pratiquer l'activité d'Airsoft en simulation militaire.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité : n'ayant pas de terrain à mettre à disposition de l'association GCA, ne donne pas de suite favorable à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le... 01.07.2021
 et de la publication, le... 01.07.2021
 Le Maire;



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

11

Votants :

11

Pour :

11

Remis en Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le
01 JUL. 2021



Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Repas de la municipalité

Monsieur le Maire indique qu'il avait été décidé lors du précédent mandat de faire le repas de la municipalité (conseillers municipaux et conjoints, employés communaux et conjoints) le même jour que le repas du CCAS (aînés de la commune, membres du CCAS et conjoints). Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent garder cette formule.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de faire le repas de la municipalité en même temps que le repas du CCAS
- Dit que les coûts seront pris en charge par le budget communal et par le budget CCAS au prorata des personnes concernées.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le..07/07/2021
et de la publication, le..07/07/2021

Le Maire:



FRANÇOIS GORY

SOUS-PRÉFECTURE
01 JUL 2021
D'ISSOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 10

Pour : 10

Eric BERTIAUX ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Gratification de stage

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le stage de deux mois de Nathan BERTIAUX, étudiant en 2ème année de D.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations s'est terminé ce jour. Dans la convention de stage, il n'avait pas été prévu de gratification mais au vu des missions confiées au stagiaire et au travail réalisé avec beaucoup de sérieux et de rigueur, le Maire propose de verser une gratification exceptionnelle de 350 euros par mois de stage soit 700 euros pour les deux mois.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de verser une gratification de stage de 350 euros par mois soit 700 euros à Nathan BERTIAUX, étudiant en 2ème année de D.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations, au vu du travail réalisé et des missions confiés.
- Dit que des crédits seront prévus au budget communal par décision modificative.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 01/07/2021
et de la publication, le 01/07/2021
Le Maire.



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE
01 JUL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

Pour :

11
11
11
11



Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'utilisation régulière du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de Madame Albine CARPENTIER, présidente de l'association THERAGAIA pour le renouvellement de la mise à disposition du Centre d'animation social et culturel pour la pratique de cours de gymnastique corporelle et de qi gong de façon régulière à partir de la rentrée 2021. Les cours auraient lieu les lundis matin de 9 à 11 heures en dehors des vacances scolaires. Madame CARPENTIER demande une réduction du montant de la participation pour 2021/2022 pour compenser la non utilisation du centre d'animation en 2020/2021 en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accorde la mise à disposition du centre d'animation social et culturel à Albine CARPENTIER, présidente de l'association THERAGAIA, les lundis de 9h à 11 h hors vacances scolaires, pour l'année 2021/2022 pour dispenser des cours de gym corporelle et qi gong.
- ne donne pas de suite favorable à la demande de tarif réduit et fixe la participation financière annuelle aux frais d'électricité et d'entretien de la salle à 200 euros comme les années précédentes.
- charge le Maire des démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le..07.07.2021
et de la publication, le..07.07.2021

Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

SOUS-PRÉFECTURE
06 JUL 2021
D'ISSOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Pour :	11

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation d'un appartement communal à l'ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2020 concernant la rénovation de l'appartement situé à l'ancien presbytère pour un montant estimé à 10 486,19 euros HT. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux le conseil municipal a estimé qu'il s'avère nécessaire de refaire également la salle de bain. Le montant de ces travaux s'est élevé à 2 172.45 euros HT soit 2 389.70 euros TTC et ont été réalisés par l'entreprise GIRON. Il convient de délibérer pour approuver ces travaux supplémentaires et permettre l'acquittement de la facture correspondante.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les travaux complémentaires de rénovation de la salle de bain pour un montant de 2 172,45 € soit 2 389,70 euros réalisés par l'entreprise GIRON.
- Dit que des crédits sont déjà prévus au budget communal sur l'opération d'investissement n° 119 (bâtiments communaux).

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 06.07.2021
et de la publication, le 06.07.2021
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

SOUS-PRÉFECTURE

06 JUL. 2021

D'ISSOIRE

11/27.05.2021
SOUS-PRÉFECTURE

06 JUIL. 2021

D'ISSOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 27 mai à 20 h 00 ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

Pour :

11
11
11
11

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 06/07/2021
et de la publication, le... 06/07/2021
Le Maire

Présents : MM. Éric BERTIAUX (en distanciel), Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

FRANÇOIS GORY

Objet : Budget communal : décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique que les décisions précédentes nécessitent une décision modificative sur le budget communal pour ajouter des crédits. Il rappelle que le budget communal a été voté en suréquilibre de fonctionnement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :
Vote les suppléments de crédits suivants en prenant en compte le suréquilibre de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		2100.00
6228	Divers (gratification de stage)		700.00
TOTAL :		0.00	2 800.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2158 - 124	Autres installat°, matériel et outillage - défibrillateur		2100.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2100.00	
TOTAL :		2 100.00	2 100.00

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

06 JUIL. 2021



SOUS-PRÉFECTURE

06 JUIL. 2021

D'ISSOIRE